



Rattachement au siège social

Par **superuser**, le **04/03/2013** à **17:57**

Bonjour tous,

J'espere trouver des personnes qui s'y connaissent dans ce type de sujet. Je suis dans une entreprise qui nous rends des fois la vie difficile.

Je voudrais quelques éclaircissements sur quelques points si possible.

Pour vous expliquer une peu la situation. Je fais partie d'une entreprise de 25 salariés, opérant sous le nom d'un très grand groupe situé en France. Notre activité est dans une autre ville que celle du siège central, et est en relation directe avec le groupe. On partage une seule comptabilité. Les employés du siège ont des avantages que nous n'avons pas(CE, convention collective, interressement, epargne, meilleurs salaires etc), et que eux refusent de nous donner. Ils refusent le rattachement au siège central. On a un DP élu localement. On partage les memes ressources humaines. On n'a ni plan d'epargne entreprise, ni interressement ni aucun autre avantage d'appartenir au groupe. On juste des tickets resto, et des cheques kadeos pour noel.

1-Peuvent ils justifier dans ce cas, un non rattachement au siege central? Et une absence de convention collective?

2-Une grille de salaire a été définie,comprenant 4 positions, mais aucune définition détaillée concernant ces positions est fournie, est ce normal?

3-Lors des NAO ils n'ont présenté que 1.5% d'augmentation, et refusent d'office toute autres proposition, le procès verbal de désaccord est il utile? Quelle est sa vraie valeur?

Merci tous d'avance